



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du lundi 24 Septembre 2024

DE_022_2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11 dont 2 P

Date de la convocation

17/09/2024

Affichage :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, M. Lucien LE COZE, Mme Pascale ROULET, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Fanny DA MOTA, M. Jérôme MILLET,

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA à Mme ROLLET, M. MILLET à M. DUBOIS,

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 -BUDGÉTAIRE ANNEXE 2024
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire expose les éléments suivants :

Suite à la régularisation de la facturation de la consommation d'eau potable d'un administré pour l'année 2023 par le SNE77, la facturation assainissement de la période considérée doit également être revue à la baisse, puisqu'elle est fondée sur le volume de consommation d'eau potable.

Nous devons donc effectuer une annulation partielle de la facture de 1006.09 € sur le budget exercice antérieur (2023) soit une réduction de 469.51€.

Cette année, il n'a pas été prévu de crédit au chapitre 67 article 673, sur le budget prévisionnel assainissement 2024.

Pour ce faire, il convient donc d'ouvrir des crédits sur ce chapitre et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les modifications suivantes,

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------------|---|----------|----------|
| Chapitre 67- article 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | + 500.00 | 0.00 |
| Chapitre 011- article 61523 | Entretien, réparations réseaux | - 500.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Afin de pouvoir effectuer la régularisation sur la facture de l'administré, madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter sur l'ouverture des crédits et le réajustement des chapitres concernés :

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré par 11 voix pour**

- **APPROUVE** l'ouverture du chapitre 67 article 673 pour un montant de 500€
- **DIT** que ces crédits seront pris sur le chapitre 011 dépenses de fonctionnement article 61523 sur le budget annexe assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Chantal BELLACHE